

COP26 : IMPLICATIONS ET  
OPPORTUNITES POUR LA  
**POLITIQUE CLIMATIQUE**  
**DE LA FRANCE**

---

UN AVIS DU  
**HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT**

---

DECEMBRE 2021

La COP26 a permis de renforcer l'ambition climatique internationale et de finaliser l'Accord de Paris qui constitue le cadre de référence des négociations adopté par 196 Parties signataires. Les engagements soumis à Glasgow portent cependant pour l'essentiel au-delà de l'horizon 2030, et ne permettront pas en l'état de limiter le réchauffement à 1,5°C. Le « Pacte de Glasgow » adopté en conclusion de la COP26 réaffirme que la décennie actuelle doit être celle d'un sursaut de l'action climatique au niveau mondial. Cet engagement, qui fait suite au rehaussement de l'ambition de l'UE avec le paquet « Paré pour 55 / Fit for 55 », doit conduire la France à renforcer ses actions au plan national en accélérant la mise en œuvre de sa Stratégie nationale bas-carbone et de son plan national d'adaptation au changement climatique. Au niveau international, la France doit reprendre l'initiative et contribuer à une dynamique globale plus ambitieuse dans la perspective de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne et des prochaines COP en Egypte (2022) et aux Emirats Arabes Unis (2023).

Le Haut conseil pour le climat a entre autres pour mission d'évaluer la stratégie de la France en matière de climat et sa cohérence avec l'Accord de Paris, de mettre en perspective les actions de la France par rapport aux pays tiers, et d'éclairer les débats de manière indépendante. Le Haut conseil pour le climat s'est autosaisi dans ce cadre pour produire un avis sur les avancées obtenues à la COP26 et formuler des recommandations quant à leurs implications pour l'action de la France.

La France a joué un rôle historique dans l'élaboration de l'Accord de Paris conclu sous sa présidence de la COP21 en 2015, et adopté à ce jour par 196<sup>1</sup> Parties. Les attentes pour la COP26 qui s'est tenue à Glasgow du 31 octobre au 12 novembre 2021 ont notamment porté sur le rehaussement de l'ambition prévu cinq ans après la COP21, sur le financement des actions pour le climat, ainsi que sur la transparence du processus et l'élaboration des règles d'application de l'Accord de Paris.

La COP26 fait suite par ailleurs à la publication du groupe de travail du GIEC sur les bases physiques du changement climatique<sup>2</sup>, qui souligne avec préoccupation les impacts croissants et étendus du réchauffement climatique ainsi que le besoin urgent de réduire les émissions de gaz à effets de serre pour atteindre la neutralité carbone au niveau global de manière accélérée et anticipée par rapport aux projections antérieures.

La COP26 était l'occasion de progresser sur trois enjeux principaux :

- 1. La poursuite de l'objectif de limitation du réchauffement à +1,5°C en fonction des engagements pris par les pays signataires au travers de leurs Contributions déterminées au niveau national (« CDN ») ;**
- 2. La finalisation des règles d'application de l'Accord de Paris en matière de transparence quant au respect des engagements pris par les pays signataires, et de mécanismes d'échanges d'émissions ;**
- 3. La mobilisation des moyens financiers promis aux pays en développement pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique avec un objectif initial de 100 milliards USD à allouer chaque année à l'échelle internationale.**

---

<sup>1</sup> Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, « [L'Accord de Paris](#) », site web accédé le 12 décembre 2021

<sup>2</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2021). « *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* ».

**La COP26 a finalisé les règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris, et a permis de rehausser les contributions nationales tel que prévu à l'Accord cinq ans après son adoption<sup>3</sup>. En revanche, la somme des nouvelles ambitions rehaussées ainsi que les financements aux pays en développement alloués au climat à l'issue du sommet à Glasgow ne sont toujours pas à la hauteur des enjeux.**

Plus de 130 pays<sup>4</sup> ont annoncé un objectif de neutralité carbone durant ou en amont de la COP26. Ces annonces démontrent un engagement mondial croissant, mais ces objectifs reposent sur des fondements fragiles, insuffisamment accompagnés d'actions à l'horizon 2030, tandis que leur grande majorité n'a pas encore été soumise formellement aux Nations unies.

**Les politiques climatiques actuelles (pré-COP26) conduiraient à un réchauffement d'environ +2,7°C<sup>5</sup> d'ici la fin du siècle, bien au-delà de l'objectif de l'Accord de Paris et des limites considérées tolérables au niveau des risques pour la société et les écosystèmes.** Dans l'hypothèse d'une réalisation dans leur intégralité des engagements fermes et des promesses de neutralité carbone, de surcroît selon un rythme de baisse brutale des émissions après 2030, l'estimation médiane serait celle d'un réchauffement à horizon 2100 de +1,8°C (avec une plage d'incertitude de 1,4 à 2,7°C) d'après l'Agence internationale de l'énergie<sup>6</sup>. Une telle trajectoire semble toutefois peu plausible au regard de la crédibilité de ces promesses, qui pour l'essentiel ne sont pas étayées de plans d'actions concrets en matière d'investissements et d'infrastructures.

**La COP26 a démontré que l'Accord de Paris est pleinement opérant et constitue désormais le cadre de référence des négociations internationales sur le climat.** L'engagement d'un nombre croissant de pays vers des objectifs de neutralité carbone, dont la France et l'UE au travers du paquet « Paré pour 55/Fit for 55 », mais également les autres pays du G7 (au plus tard en 2050), la Chine (en 2060) et l'Inde (en 2070), constitue quant à lui une avancée positive de la Conférence de Glasgow et confirme que les décideurs politiques ont intégré les impératifs de la science du climat. Ces nouveaux engagements établissent par ailleurs que le principe des responsabilités communes mais différenciées instauré avec l'Accord de Paris est applicable et mis en œuvre.

**La COP26 a également permis de finaliser les règles d'application de l'Accord de Paris (le « Rulebook ») ouvrant la voie à des engagements plus ambitieux à l'avenir et basés sur un climat de confiance,** s'agissant de son article 6 relatif aux mécanismes d'échanges de réductions d'émissions entre pays signataires, et de son article 13 sur le cadre de transparence renforcée relatif aux mécanismes de comptabilisation des émissions nationales. La COP26 a également permis de faire progresser la question de la révision annuelle des engagements des pays, en encourageant une telle démarche.

**De multiples coalitions sectorielles se sont en outre formées durant la COP26 en marge du processus officiel, mais avec un impact limité sur les CDN.** Les réductions d'émissions générées par ces coalitions ne se substituent pas aux engagements nationaux des pays qui y ont pris part, mais pourront renforcer leur mise en œuvre par effet d'entraînement en créant des synergies entre acteurs publics et privés. La France a rejoint plusieurs de ces coalitions internationales, en particulier celles visant la réduction de 30% des émissions de méthane d'ici à 2030 par rapport à leurs niveaux de 2020 (« Global methane pledge »), la

---

<sup>3</sup> En tenant compte du délai d'un an causé par la crise du COVID-19.

<sup>4</sup> Nations unies, coalition mondiale pour des émissions nettes zéro, site web accédé le 12 décembre 2021

<sup>5</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement. (2021). « Rapport 2021 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions »

Climate Action Tracker. (2021). « *Glasgow's 2030 credibility gap: net zero's lip service to climate action* »

<sup>6</sup> Agence internationale de l'énergie. (2021). « *COP26 climate pledges could help limit global warming to 1.8 °C, but implementing them will be the key* »

réduction de l'extraction des énergies fossiles (« Beyond oil and gas alliance ») et l'arrêt de leur financement à l'étranger, la transition juste et la préservation des forêts, la promotion de l'innovation au service du climat (« Glasgow breakthrough » entre autres) (Voir tableau 1).

**L'engagement des pays développés à financer les actions des pays en développement n'a cependant toujours pas été atteint à Glasgow, avec des tensions persistantes sur la proportion des fonds allouée à l'adaptation.** Les dernières données de l'OCDE indiquent que moins de 80 milliards USD ont été consacrés en 2019 à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques<sup>7</sup>, en comparaison de l'engagement de 100 milliards USD par an à compter de 2020 pris à la COP15 en 2009. Les conclusions de la COP26 enjoignent ainsi les pays développés à atteindre l'objectif de 100 milliards USD de manière urgente et d'ici 2025 tout en doublant la part allouée à l'adaptation, et en soulignant la nécessité de transparence dans la mise en œuvre de leurs engagements financiers afin d'éviter tout double comptage des fonds alloués. La France a quant à elle annoncé à Glasgow une contribution à hauteur de 7 milliards USD (6 milliards EUR dont un tiers pour l'adaptation), soit 7% de l'objectif de financement mondial pour le climat.

**La COP26 s'est conclue par une déclaration finale sous la forme du « Pacte de Glasgow », qui demande d'ici 2022 aux pays signataires de revoir à la hausse leurs ambitions pour 2030 afin de respecter la trajectoire de l'Accord de Paris<sup>8</sup>. Le nouveau cadre européen du paquet « Paré pour 55 / Fit for 55 » entraînera quant à lui un rehaussement pour la France de ses propres ambitions et de ses actions à court-terme.**

**L'objectif de réductions d'émissions de la France actuellement à -40% en 2030 par rapport au niveau de 1990 n'est plus à la hauteur des enjeux soulignés à la COP26.** Le Pacte de Glasgow spécifie qu'une réduction mondiale du CO<sub>2</sub> à -45% en 2030 par rapport au niveau de 2010 est nécessaire en plus de la réduction des émissions des autres gaz à effet de serre, selon les dernières estimations scientifiques. L'adoption du paquet « Paré pour 55 / Fit for 55 » prévoit quant à lui un renforcement des objectifs européens, qui passent de -40% d'émissions pour l'UE à l'horizon 2030 par rapport aux niveaux de 1990 dans le précédent paquet « énergie climat », à -55% d'émissions à l'horizon 2030 dans le nouveau paquet législatif. La répartition de l'effort entre Etats membres reste à définir et devrait être débattue sous la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) au premier semestre 2022. La déclinaison nationale de l'objectif européen aboutira toutefois nécessairement à un renforcement des objectifs de réduction pour la France, au-delà de ceux prévus à la Stratégie nationale bas-carbone.

**La France doit avant tout décliner de manière opérationnelle ses objectifs à l'horizon 2030 et en assurer un suivi efficace, en impliquant tous les secteurs émetteurs.** La stratégie nationale bas-carbone et le plan national d'adaptation au changement climatique doivent être traduits dès 2022 autour d'objectifs clairs et rehaussés au niveau opérationnel à l'horizon 2030, tandis que les dispositifs de pilotage et de suivi de l'action climatique doivent être rationalisés et consolidés afin de permettre à l'ensemble des acteurs d'orienter leurs investissements et leurs efforts sans délai, selon une trajectoire cohérente avec la neutralité carbone<sup>9</sup>. Les plans climat des ministères mis en place par le gouvernement constituent une première amorce, et doivent être pérennisés à ce titre et renforcés dans leur coordination à l'échelle interministérielle, avec un rôle d'arbitrage accru du Conseil de défense écologique dans l'élaboration des politiques climatiques telles que la nouvelle stratégie française énergie climat en cours d'élaboration<sup>10</sup>.

**La France connaît un retard sur sa trajectoire de réduction d'émissions, dont le rattrapage impliquera une accélération du rythme de baisse des émissions par rapport aux projections**

<sup>7</sup> OCDE. (2021). « *Climate Finance Provided and Mobilised by Developed Countries: Aggregate Trends Updated with 2019 Data* »

<sup>8</sup> Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. (2021). Décision -/CMA.3, Article 29

<sup>9</sup> Haut conseil pour le climat. (2021). « Renforcer l'atténuation, engager l'adaptation ». Rapport annuel 2021.

<sup>10</sup> Haut conseil pour le climat. (2021). « Avis portant sur les plans climat des ministères ».

**initiales**<sup>11</sup>. Des progrès ont cependant été accomplis récemment et sont à souligner, pour certains d'ordre structurels, en permettant d'accentuer la baisse d'émissions de la France notamment dans les secteurs du bâtiment, de l'énergie, et de l'industrie, mais ce rythme de baisse n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs climatiques. De plus, les émissions stagnent pour le secteur des transports, le plus émetteur en France, alors qu'elles devraient diminuer rapidement, tandis que les puits de carbone en France captent moins de CO<sub>2</sub> que prévu dans la Stratégie nationale bas-carbone. Pour respecter ses budgets carbone en anticipant les objectifs rehaussés, la France doit nettement accélérer son rythme de baisse en émissions<sup>12</sup>. Cette accélération nécessaire sera facilitée par les nouvelles mesures qui doivent être mises en œuvre au sein du paquet « Paré pour 55 / Fit for 55 ».

**L'objectif de neutralité carbone de la France en 2050 est cohérent avec l'Accord de Paris et avec les engagements des autres pays, mais il n'inclut pas les émissions associées aux échanges internationaux.** L'objectif de neutralité carbone en 2050 de la France couvre tous les gaz à effets de serre et contribuerait à limiter le réchauffement global à +1,5°C, mais les émissions associées aux échanges internationaux doivent être aussi couvertes par les actions de la France. La France doit intégrer dans son objectif de neutralité carbone la part des transports internationaux (aviation et transport maritime), et développer une stratégie pour maîtriser ses émissions importées<sup>13</sup>. Les actions de la France dans le cadre international, y compris ses contributions au financement des pays en développement et ses engagements au sein des coalitions sectorielles, lui permettent de prendre part plus largement à l'effort mondial, en cohérence avec ses responsabilités. Ces contributions doivent être évaluées et suivies en toute transparence, au même titre que les engagements formels de réduction d'émissions soumis au Nations unies.

**En lien avec ses précédents rapports annuels, le Haut conseil pour le climat rappelle la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale bas-carbone et de renforcer son pilotage. La stratégie française énergie climat devra prendre en compte les engagements internationaux de la France dans le cadre de l'Accord de Paris et anticiper ceux du paquet européen « Paré pour 55/Fit for 55 ».**

Au titre de sa mission d'évaluation de l'action climatique de la France, le Haut conseil pour le climat formule quatre recommandations au gouvernement afin de respecter ses engagements au niveau national, européen et international, et d'accélérer ainsi la réponse globale au réchauffement climatique:

- 1. Rehausser les objectifs 2030 de la France et clairement spécifier les enjeux pour tous les secteurs émetteurs, y compris l'aviation et les transports maritimes internationaux.** Par son rôle et son devoir d'exemplarité dans la conclusion de l'Accord de Paris qui s'est imposé comme le cadre de référence des négociations internationales sur le climat, mais également au regard de ses engagements européens à venir au travers du paquet « Paré pour 55 / Fit for 55 », la France sera contrainte de réviser à la hausse son objectif actuel de 40% de réduction d'émissions en 2030, de surcroît dans un contexte de rattrapage des écarts relevés dans la réalisation de ses premiers budgets carbone nationaux. A cette fin, tous les secteurs émetteurs devront être mobilisés afin de s'inscrire dès à présent dans une trajectoire cohérente avec l'ambition et les objectifs de la France.
- 2. Renforcer la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de climat, ainsi que les outils de pilotage nécessaires à l'atteinte des objectifs que la France s'est fixés.** Les plans climat des différents ministères élaborés à la demande du Premier ministre constituent une première étape essentielle à la déclinaison de la Stratégie nationale bas-carbone et du Plan national d'adaptation au changement climatique. Ces dispositifs, qui ont fait l'objet d'une évaluation par le

---

<sup>11</sup> Haut conseil pour le climat. (2021). « Renforcer l'atténuation, engager l'adaptation ». Rapport annuel 2021.

<sup>12</sup> Haut conseil pour le climat. (2021). « Renforcer l'atténuation, engager l'adaptation ». Rapport annuel 2021.

<sup>13</sup> Haut conseil pour le climat. (2020). « Maîtriser l'empreinte carbone de la France ».

Haut conseil pour le climat quant à ceux publiés à ce stade<sup>14</sup>, sont à saluer et nécessaires pour assurer le suivi des engagements de la France. Ils doivent être généralisés à l'ensemble des ministères et renforcés dans leur pilotage à un niveau interministériel, conformément à l'orientation évoquée par le Haut conseil pour le climat lors de son audition en Conseil de défense écologique le 27 novembre 2020. Ces plans d'action doivent être dotés de moyens à la hauteur des objectifs climatiques de la France, en particulier s'agissant du rythme de déploiement et du financement des infrastructures nécessaires à l'électrification des usages dans la perspective de la neutralité carbone<sup>15</sup>, et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

- 3. Assurer un suivi des engagements internationaux pris par la France, y compris au sein de coalitions, et traduire leurs implications concrètes pour les acteurs concernés afin d'apporter dès 2022 la visibilité nécessaire aux choix d'investissement.** Les mesures structurelles contraignantes nécessaires au respect des engagements de réduction d'émission doivent être adoptées dans un horizon rapproché afin d'orienter les investissements et d'offrir une visibilité à l'ensemble des acteurs français, s'agissant notamment de l'arrêt de commercialisation des véhicules thermiques, de la réduction de 30% des émissions de méthane d'ici 2030 par rapport au niveau de 2020, de la sortie des financements et subventions aux actifs fossiles y compris à l'étranger, de la lutte contre la déforestation importée. Les engagements internationaux pris lors de la COP26 et antérieurement devront faire l'objet d'un suivi en toute transparence. Il en va de même pour les contributions de la France au financement international du climat afin de parvenir à un rééquilibrage en faveur de l'adaptation et de la transition juste.
- 4. Reprendre l'initiative à l'international sur le climat dans la perspective des futures COP27 en Egypte et COP28 aux Emirats Arabes Unis, en y associant notamment les acteurs économiques.** La France sera au centre de la politique climatique européenne au titre de sa présidence du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022, et jouera un rôle majeur dans les négociations de mise en œuvre du paquet législatif « Paré pour 55 / Fit for 55 ». Au-delà de l'échelle européenne et en perspective des prochaines COP27 en Egypte en 2022 et COP28 aux Emirats Arabes Unis en 2023, la France doit également remobiliser son réseau diplomatique à l'international ainsi que ses bailleurs et ses acteurs économiques autour de l'enjeu climatique, notamment afin d'apporter un soutien financier, technique et opérationnel aux pays tiers dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation. Au plan institutionnel, le Haut conseil pour le climat prendra part à cette dynamique au travers du réseau international des Conseils Climat (ICCN) lancé lors de la COP26, et dont il assurera la coprésidence en 2022 aux côtés des Conseils climat du Canada et du Guatemala.

---

<sup>14</sup> Haut conseil pour le climat. (2021). « Avis portant sur les plans climat des ministères ».

<sup>15</sup> RTE. (2021). « Futurs énergétiques 2050 »

## À PROPOS DE LA COP

Les Conférences des Parties signataires à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (« Conférence of Parties » – COP) relèvent d'un processus de négociation continu engagé au niveau des Etats depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, et dont le bilan doit s'évaluer en termes d'avancées obtenues à l'issue de ces points d'étape annuels.

La 21ème session annuelle COP21 sous la présidence de la France en 2015 a permis une avancée majeure avec l'adoption de l'Accord de Paris, qui sur la base des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur le Climat (GIEC) a pris acte de la nécessité de limiter la hausse des températures moyennes du globe à +1,5°C depuis les niveaux mesurés au 19ème siècle à l'ère préindustrielle.

L'Accord de Paris fixe ainsi un cadre juridique international de réduction des gaz à effet de serre générés par l'activité humaine afin de limiter le réchauffement global à +1,5°C sur la base des engagements volontaires des 196 Parties ayant adopté l'Accord, les Contributions déterminées au niveau national (CDN) exprimées en équivalent de tonnes de CO<sub>2</sub>. En complément des CDN, les pays sont encouragés à soumettre leur Stratégies de long-terme, bien qu'aucun échéancier ne soit spécifié.

L'Accord de Paris prévoit par ailleurs une étape tous les cinq ans à compter de son adoption, échéance à laquelle les pays sont invités à renforcer leurs CDN. Cette étape s'est tenue pour la première fois lors de la 26ème session annuelle COP26 du 31 octobre au 12 novembre 2021 à Glasgow sous la présidence du Royaume-Uni en collaboration avec l'Italie, avec une année de décalage sur le calendrier initial du fait de l'absence de COP en 2019 dans le contexte de la crise sanitaire. L'Accord de Paris prévoit également un bilan mondial en 2023, et tous les cinq ans par la suite.

La France est signataire et contribue à l'Accord de Paris au travers de son appartenance à l'UE qui prend les engagements au nom de l'UE et soumet les documents officiels aux Nations unies.

La COP27 est prévue en Égypte les 7-18 novembre 2022.

La COP28 se tiendra quant à elle aux Emirats Arabes Unis les 6-17 novembre 2023.

TABLEAU 1 : INITIATIVES SECTORIELLES LANCEES PENDANT LA COP26

INITIATIVES

PARTIES PRENANTES

ADAPTATION

Déclaration conjointe pour le lancement d'une alliance pour la recherche sur l'adaptation (ARA) 100 organisations.

AGRICULTURE

Déclaration d'intention des entreprises des matières premières agricoles Entreprises.

Programme d'action mondial pour l'innovation dans le secteur de l'agriculture 17 pays et plus de 160 autres parties prenantes.

Dialogue politique sur l'accélération de la transition à l'agriculture durable à travers la réorientation des politiques publiques, le soutien et le développement de l'innovation 34 pays.

EDUCATION

Conclusions des co-présidents des Ministères de l'Education et de l'Environnement présents à la COP26 Ministères de l'éducation et ministères de l'environnement et du développement durable.

ENERGIE

Déclaration conjointe pour le soutien de l'appel à l'action par le Royaume-Uni et l'Agence International pour l'Energie pour relever le niveau d'ambition international à travers l'initiative du SEAD 14 pays.

Déclaration sur la transition du charbon vers l'énergie propre  ainsi que 43 pays, 5 gouvernements infranationaux, 26 organisations.

Coalition internationale « Beyond Oil & Gas » (BOGA)  ainsi que 11 pays, nations et gouvernements locaux et fondations.

Déclaration sur le soutien public international pour une transition énergétique propre  Agence française de développement et 32 pays

Réseaux d'électricité renouvelable: un soleil, un monde, un réseau  ainsi que 4 pays membres fondateurs, auxquels se sont joints 80 pays.

Déclaration politique sur la transition énergétique juste en Afrique du Sud  ainsi que 4 pays.

Innovation : accord sur une collaboration pour accélérer les investissements pour les énergies propres et stimuler les collaborations entre les secteurs privés et publics.

 ainsi que 21 pays, diverses banques et « Breakthrough Energy ».

Déclaration du Conseil pour la Transition Énergétique (Energy Transition Council - ETC)

Energy Transition Council (ETC)

## FINANCE

Déclaration conjointe des banques <multilatérales de développement pour la nature, les populations et la planète

Banques de développement.

Déclaration conjointe des banques multilatérales de développement pour le climat

Banques de développement.

## FORETS

Forêts, agriculture et commerce de matières premières

 ainsi que 26 pays.

Promotion du soutien aux droits de tenure et au gardiennage des forêts des peuples autochtones et communautés locales

5 pays, fondations, ONG.

Déclaration conjointe des donateurs pour la protection du bassin du Congo

, ainsi que 9 pays et le fonds Bezos « pour la Terre ».

Déclaration pour la mobilisation de la finance climat à destination des forêts : le « Global Forest Finance Pledge »

 ainsi que 10 pays.

Déclaration des dirigeants sur les forêts et l'utilisation des terres

 ainsi que 139 pays.

## GOUVERNANCE

« The Breakthrough Agenda » : Lancement d'un processus mondial de suivi en 2022

Dirigeants des secteurs publics et privés, avec le soutien de l'IRENA, de l'AIEA, de l'ONU, du forum ministériel des énergies propres « Clean Energy Ministerial » (CEM) et de la mission innovation (MI).

COP26 – Sommet des chefs d'Etat : résumé de la présidence

120 chefs d'Etat et de gouvernement.

## INNOVATION

Nouvelles missions de la MI (« Mission innovation »)

, 10 pays et diverses organisations.

COP26 – Sommet des dirigeants « World leaders summit » : Déclaration sur le « Breakthrough Agenda »

 ainsi que 43 pays.

## METHANE

Accord international pour la réduction de 30% des émissions de méthane d'ici à 2030 (niveaux de référence 2020)

 et plus de 100 pays.

## OCEAN

Initiative « Because the Ocean (BTO) »

  ainsi que 19 pays.

## SANTE

Programme de la COP26 pour la santé

47 pays.

## TRANSITION JUSTE

Déclaration de soutien aux conditions d'une transition juste au niveau mondial

   ainsi que 14 pays.

## TRANSPORTS

Déclaration pour accélérer la transition vers 100% de voitures particulières et véhicules utilitaires zéro émission

39 pays, 43 villes, états et régions,  
11 constructeurs automobiles et 61 acteurs de la mobilité.

Coalition internationale sur l'ambition climatique du secteur de l'aviation

  ainsi que 21 pays.

Déclaration de Clydebank » visant à soutenir la création de corridors verts pour le transport maritime

  ainsi que 21 pays.

Plan d'action 2022 du Conseil pour la transition vers des véhicules « zéro émission »

  parmi l'ensemble des membres du Conseil de la Transition vers des véhicules zéro émission

Déclaration relative aux infrastructures de recharge des véhicules électriques

  et près de 40 signataires.

## QU'EST-CE QUE LE HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT ?

---

Le Haut conseil pour le climat est un organisme indépendant chargé d'émettre des avis et recommandations sur la mise en œuvre des politiques et mesures publiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la France. Il a vocation à apporter un éclairage indépendant sur la politique du gouvernement en matière de climat. Le Haut conseil pour le climat a été créé par le décret du 14 mai 2019, après avoir été installé le 27 novembre 2018 par le Président de la République. Son existence a été inscrite dans la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. Ses membres sont choisis pour leur expertise dans les domaines de la science du climat, de l'économie, de l'agriculture et de la transition énergétique.

Aux termes du décret portant sa création, le Haut conseil pour le climat a deux missions principales :

- Il rend chaque année un rapport consultatif sur le respect de la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre et la bonne mise en œuvre et l'efficacité des politiques et mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les puits de carbone, réduire l'empreinte carbone et développer l'adaptation au changement climatique.
- Il rend un avis tous les 5 ans sur les projets de Stratégie nationale bas-carbone et de budgets carbone et sur la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre sur laquelle s'engage la France. Il évalue la cohérence de la stratégie bas-carbone vis-à-vis des politiques nationales et des engagements européens et internationaux de la France, en particulier de l'Accord de Paris et de l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Pour ces deux missions, le Haut conseil pour le climat prend en compte les impacts socio-économiques de la transition pour les ménages et les entreprises, les enjeux de souveraineté et les impacts environnementaux.

Ses rapports, fondés sur des analyses, évaluent les politiques et mesures en place et prévues et formulent des recommandations et propositions pour aider la France à atteindre ses objectifs. Il donne un éclairage indépendant, factuel et rigoureux sur l'évolution des émissions de gaz à effet de serre de la France et sur ses politiques publiques. Il offre une perspective à long-terme. Tous les avis et rapports du Haut conseil pour le climat sont rendus publics.

# COP26 : IMPLICATIONS ET OPPORTUNITES POUR LA POLITIQUE CLIMATIQUE DE LA FRANCE

---

[www.hautconseilclimat.fr](http://www.hautconseilclimat.fr)

@hc\_climat